

**Amis canyonneurs,
Amis Pêcheurs,**

**La commune de Péreyres,
Les propriétaires et riverains,
sont heureux de vous accueillir dans le ruisseau du Pas de Fer.**

Afin de concilier les pratiques de la pêche et du canyonisme et de préserver un milieu naturel exceptionnel, la descente du canyon est réglementée.

Cette réglementation est le fruit d'une concertation qui a donné lieu à la signature :

- d'une convention Fédération Française Montagne Escalade / Fédération de pêche,
- de conventions d'autorisation avec les propriétaires du ruisseau.

Le respect de cette réglementation, de la quiétude des lieux, du milieu naturel et de la population locale sont autant de garanties de la pérennité des activités de pleine nature dans le ruisseau du Pas de Fer.

Nous vous invitons également à garer de votre véhicule sans gêner la circulation.

REGLEMENTATION DES PRATIQUES SPORTIVES ET DE LOISIRS DANS LE RUISSEAU DU PAS DE FER

- ❑ **Période du troisième dimanche de SEPTEMBRE au deuxième samedi de MARS**

Aucune activité de Sports et Loisirs ne se déroulera sur le ruisseau afin de respecter la période de "reproduction-éclosion" de la Truite fario.

- ❑ **Période du deuxième samedi de MARS au 1^{er} AVRIL**

La pratique du canyonisme est interdite.

- ❑ **Période du 1^{er} AVRIL au troisième samedi de SEPTEMBRE**

La pratique du **canyonisme** est permise les jours suivants :

MARDI, JEUDI et DIMANCHE uniquement l'après-midi, à partir de 13H00*.

VENDREDI toute la journée, à partir de 9H30*.

* Heure de mise à l'eau

- ❑ **Période du deuxième samedi de MARS au troisième dimanche de SEPTEMBRE**

La pratique de la pêche est permise tous les jours.

Pour tout renseignement

Fédération de pêche 07 : 04 75 66 38 80

Mairie de Péreyres : 04 75 94 51 87

CDFFME 07 : 04 75 64 85 54

Pour consulter les évolutions de cette réglementation et nous faire part de tout problème concernant la pratique du canyonisme dans le Pas de Fer :

CDFFME 07 / tél : 04 75 64 85 54 / web : <http://cdffme07.free.fr>



**Mairie de
PEREYRES**

ardèche
LE CONSEIL GENERAL